NATIONS
UNIES

E

Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/AC.70/1996/2
24 avril 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

GROUPE DE TRAVAIL À COMPOSITION
NON LIMITÉE CHARGÉ DE L'EXAMEN
DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX
CONSULTATIONS AVEC LES ORGANISATIONS
NON GOUVERNEMENTALES
Quatrième session
3 mai 1996

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES TRAVAUX DE SA TROISIÈME SESSION

I. ORGANISATION DE LA SESSION

A. Ouverture et durée de la session

1. Le Groupe de travail à composition non limitée chargé de l'examen des dispositions relatives aux consultations avec les organisations non gouvernementales a tenu sa troisième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 8 au 23 janvier 1996, conformément à la résolution 1993/80 du Conseil économique et social. Il a tenu quatre séances et un certain nombre de réunions officieuses en tant que groupe de rédaction.

B. Ordre du jour et organisation des travaux

2. À sa 1re séance, le 10 janvier, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire ci-après publié sous la cote E/AC.70/1996/1 :

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.

2. Examen général des dispositions relatives aux consultations avec les organisations non gouvernementales.

3. Adoption du rapport du Groupe de travail sur les travaux de sa troisième session.

C. Participation

3. Les représentants des États ci-après ont participé à la session : Algérie, Allemagne, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Grèce, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Japon, Kenya, Malawi, Malte, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, République arabe syrienne, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Sri Lanka, Suède et Ukraine.

4. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture était également représentée.

5. Les organisations non gouvernementales ci-après dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social étaient représentées :

Catégorie I

Association soroptimiste internationale
Confédération internationale des syndicats libres
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies
Société internationale pour le développement

Catégorie II

American Association of Retired Persons
Amnesty International
Conférence des femmes de l'Inde
Fédération internationale des centres sociaux et communautaires
Internet droits de l'homme
Organisation internationale pour le progrès industriel, spirituel et culturel (OISCA International)
Service international pour les droits de l'homme
World Federalist Movement

Liste

Third World Network

Autres

Canadian Council for International Cooperation
Carter Centre
Citizens Network for Sustainable Development
Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social
Cordillera Women's Education and Resource Center
Country Women Association of Nigeria (COWAN)
Institut brésilien d'analyse économique et sociale
Instituto del Tercer Mundo
Pacific Concerns Resource Centre

D. Documentation

6. Le Groupe de travail était saisi des documents suivants :

a) Ordre du jour provisoire annoté (E/AC.70/1996/1);

b) Rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé de l'examen des dispositions relatives aux consultations avec les organisations non gouvernementales sur sa deuxième session : récapitulation des propositions (E/1995/83/Add.1);

c) Déclaration présentée par la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (catégorie I) (E/AC.70/1996/NGO/1);

d) Déclaration soumise par le Fonds mondial pour la nature international, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (catégorie I); la Société antiesclavagiste pour la protection des droits de l'homme, la Coalition internationale Habitat, la Commission internationale de juristes, le Service international pour les droits de l'homme, le Lawyers Committee for Human Rights, la Netherlands Organization for International Development Cooperation, OXFAM (Royaume-Uni et Irlande), Service, paix et justice en Amérique latine, la Fédération universelle des associations chrétiennes d'étudiants, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (catégorie II); et le Forum culturel asiatique sur le développement, le Mouvement international contre le racisme et la discrimination raciale, et l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (Liste) (E/AC.70/1996/NGO/2).

II. EXAMEN GÉNÉRAL DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONSULTATIONS AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

7. Le Groupe de travail a examiné le point 2 de l'ordre du jour à ses 1re, 2e, 3e et 4e séances, les 10, 16, 19 et 23 janvier 1996.

8. À la 1re séance, le 10 janvier, S. E. M. Jean-Marie Kacou Gervais (Côte d'Ivoire), Vice-Président du Conseil et Président des consultations officieuses, a fait une déclaration liminaire.

9. À la même séance, des déclarations ont également été faites par deux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (catégorie II), la Fédération luthérienne mondiale et le Service international pour les droits de l'homme.

10. À la 2e séance, le 16 janvier, le représentant de la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social a fait une déclaration.

11. À la même séance, des déclarations ont été faites par les organisations non gouvernementales ci-après dotées du statut consultatif auprès du Conseil

économique et social : Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies et Confédération internationale des syndicats libres (catégorie I), et World Federalist Movement (catégorie II).

12. À la même séance, des déclarations ont été faites par les organisations non gouvernementales ci-après accréditées auprès de la Commission du développement durable : Cordillera Women's Education and Resource Center, Instituto del Tercer Mundo et Pacific Concerns Resource Centre.

13. À la 3e séance, le 19 janvier, le Président des consultations officieuses a fait rapport sur l'état des consultations au groupe de rédaction.

14. À la même séance, des déclarations ont été faites par les organisations suivantes dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social : Organisation internationale pour le progrès industriel, spirituel et culturel (OISCA International) et Association soroptimiste internationale (catégorie I); Fédération internationale des centres sociaux et communautaires (catégorie II); et Institut brésilien d'analyse sociale et économique (Liste).

15. À la même séance, une déclaration a été faite par la Country Women Association of Nigeria (COWAN), organisation non gouvernementale accréditée auprès du Sommet mondial pour le développement social.

16. À la même séance, le Président du Groupe de travail a fait une déclaration.

17. À la 4e séance, le 23 janvier, le Président des consultations officielles a fait rapport sur l'état des consultations au groupe de rédaction.

18. À la même séance, le Président du Groupe de travail a fait une déclaration.

19. Par la suite, des déclarations ont été faites par les représentants du Costa Rica (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Italie (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), des États-Unis d'Amérique, du Canada, du Mexique, de Cuba, du Japon, de l'Égypte et de la République arabe syrienne.

20. Des déclarations ont été faites également par le Directeur de la Division de la coordination des politiques et des affaires du Conseil économique et social du Secrétariat et par le Secrétaire du Conseil.

III. ADOPTION DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES TRAVAUX DE SA TROISIÈME SESSION

21. À sa 4e séance, le 23 janvier, le Groupe de travail a adopté le projet de rapport (E/AC.70/1996/L.1).

22. À la même séance, l'observateur pour la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social a fait une déclaration.